

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 18 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**RAPORTU NANT'À A REVISIONE DI A CUNVENZIONE
QUATRU TRÀ A CULLETTIVITÀ DI CORSICA
RAPRISENTATA DA L'AGENZA DI SVILUPPU ECONOMICU
DI A CORSICA (ADEC) È BUSINESS FRANCE**

**RAPPORT RELATIF À LA RÉVISION DE LA CONVENTION
CADRE ENTRE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE
REPRÉSENTÉE PAR L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE LA CORSE (ADEC) ET BUSINESS
FRANCE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'objet du présent rapport est d'adopter le nouveau projet de convention-cadre 2025-2029 entre la Collectivité de Corse, représentée par l'Agence de Développement Économique de la Corse, et Business France.

I - Du partenariat entre la Collectivité de Corse et Business France

Business France est l'agence française au service de l'internationalisation de l'économie. Elle a en charge le développement international des entreprises et de leurs exportations, la prospection et l'accueil des investisseurs étrangers, plus globalement la promotion de l'attractivité et de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

Elle s'appuie dans ses missions sur un réseau de 1 500 collaborateurs situés en France et dans 70 pays.

Le partenariat entre Business France et la Collectivité de Corse est ancien et a été renouvelée à l'occasion de l'adoption par l'Assemblée de Corse de la délibération n° 18/161 AC autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'ADEC à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du SRDEII dans son volet « Internationalisation » ; **l'enjeu est de pouvoir mobiliser pleinement les capacités d'action de l'agence nationale pour répondre aux nouvelles orientations de développement à l'international définies par la Collectivité de Corse.**

À ce titre, la Collectivité de Corse, représentée par l'ADEC, et Business France ont conclu une convention cadre, ayant pris effet le 21 septembre 2018, pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes annuelles successives sauf dénonciation, par l'une ou l'autre des parties.

La convention-cadre a pour objectif de définir les modalités selon lesquelles Business France et l'ADEC mettent en œuvre et conduisent de façon coordonnée les actions de soutien à l'Export et à l'Invest pour le tissu économique insulaire ; elle précise également dans ce cadre les responsabilités respectives des partenaires et les relations entre eux tant en termes d'articulation de la stratégie nationale avec les stratégies propres à la Collectivité de Corse, que de leur mise en œuvre.

II - Un fonds pour soutenir le développement des entreprises corses à l'international

La collaboration entre les partenaires se matérialise notamment via la mise à disposition par la Collectivité de Corse d'un fonds de concours à l'internationalisation,

mobilisable par Business France pour le compte des entreprises corses ou de l'ADEC, destiné à la prise en charge et l'allègement de ses prestations Export et Invest.

Depuis 2018, plus d'une centaine d'entreprises ont bénéficié de la dotation du fonds.

Les entreprises accompagnées sont majoritairement issues de l'activité agroalimentaire (biscuiterie d'AFA, Corsica Gastronomia, Biscuiterie de Zilia, Callysthe, etc.), vins (union des vignerons de l'île de beauté, union des vignerons associés du levant, CIVC Interpro vins corses, EARL Giacometti, Domaine de Torraccia, Distillerie LN Mattei, etc.), les nouvelles technologies (Jeux and Co, Good Barber, Arcadium, Sages informatique, Midgard, HOSTA, Neural vision, etc.), les cosmétiques (Savonnerie du Nebbiu, Solyvia, Isula Dis, Corsica Essences, etc.).

Malgré une baisse significative d'entreprises bénéficiaires en 2020, consécutive à la pandémie sanitaire et ses conséquences économiques, la sollicitation du fonds demeure soutenue. Ainsi, en moyenne, sur les 3 dernières années, l'ADEC a consommé près de 49 % de la dotation pour financer de nombreuses opérations collectives (Slush, Smart City Expo World Congress, Money 2020 Europe, Web Summit, Mission exploratoire Danemark, etc.), le déploiement de deux VIE au Canada et au Benelux et des études sur l'attractivité de la Corse. D'autres entreprises corses ont bénéficié de la dotation pour le financement de Volontariat international en entreprise (VIE) comme notamment Good Barber, Jeux&Co, Terravecchia, les vignerons d'Aghione, Corsica Gastronomia, etc.

2024 est une année référence en matière d'internationalisation des entreprises.

Pas moins de quatre actions collectives ¹ ont été organisées en collaboration avec Business France pour présenter le savoir-faire de nos entreprises, favoriser le développement de courants d'affaires, promouvoir également l'offre territoriale corse. Pour la seule mission Maroc, près de 90 rendez-vous ont été organisés pour les entreprises insulaires avec des clients, distributeurs et partenaires potentiels à Casablanca et Rabat, avec des résultats significatifs à 6 mois (implantation sur le marché) pour des entreprises de l'agroalimentaire (Callysthe) et des cosmétiques (Isula Dis).

Témoignage de cette dynamique, la dotation annuelle du fonds (300 000 €) était consommée à hauteur de 80 % (soit 240 811 €) à date du 10 octobre 2024.

À cela s'ajoutent 27 actions de prospection individuelles sur des marchés étrangers qui ont bénéficié d'un soutien complémentaire d'aides directes financées au titre du dispositif Impresamonde (aide forfaitaire pour les frais de déplacement et d'hébergement) pour un montant de 147 485 € (montant arrêté à septembre 2024), un nombre exceptionnellement soutenu qui doit être mis en perspective du travail de collaboration organisé entre les chargés d'affaires de l'ADEC et les équipes de Business France pour encourager les entreprises à franchir le pas de l'export (40 leads identifiés et remontés par l'ADEC à septembre 2024).

III - Réaffirmer le partenariat avec Business France

¹ Mission Maroc, février 2024, 10 entreprises accompagnées (secteurs agroalimentaire, nouvelles technologies, cosmétiques) / French food days Dublin, avril 2024, 5 entreprises accompagnées (agroalimentaire) / Salon Vivatech Paris, juin 2024 (nouvelles technologies) / Salon Montréal connecte, octobre 2024 (nouvelles technologies).

Afin de permettre à l'ADEC de remplir ses missions, il convient aujourd'hui de réaffirmer le partenariat avec Business France avec l'objectif de conclure une nouvelle convention sur les volets Export et Invest (cf. annexe), engageant les parties pour les cinq prochaines années (2025-2029) et intégrant les modalités opérationnelles de mobilisation du fonds concours à l'internationalisation.

Il s'agira d'y considérer le soutien souhaité aux ambitions affichées en matière d'internationalisation et d'export, ainsi que le déploiement des nouvelles actions et dispositifs du plan national de soutien à l'export, comme une meilleure détection et accompagnement des petites entreprises ayant un potentiel d'export via la mobilisation soutenue des chargés d'affaires de l'ADEC, la progression du nombre de TPE/PME/ETI exportatrices (1 000 entreprises projetées à horizon 5 ans) et de leur chiffre d'affaires dédié, ou encore la création d'un « booster » international destiné à ancrer durablement sur un territoire ou un marché les entreprises ayant franchi le pas de l'export.

Parce que stratégique dans la politique d'internationalisation et de rayonnement de la Corse, la convention révisée identifiera des axes de coopération avec d'autres territoires ou d'autres agences nationales de développement avec le soutien de la cellule Mission de Coopération Internationale de Business France.

Il est proposé que le montant annuel de ce fonds de concours soit maintenu à hauteur **de 1,5 M€ sur les cinq prochaines années (2025-2029)**.

L'individualisation annuelle des crédits (300 000 €) s'effectuera en bureau de l'ADEC, auquel il sera restitué une évaluation annuelle du fonds et des actions soutenues.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.